



DELIBERATION N° 2023 - 7.1 - 31

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le seize Juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 30 Mai 2023

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre et TREHET Laurent.

Présents : 13

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

Votants : 13

OBJET : 2023 -7.1 - 31 - CLOTURE DU BUDGET – FRICHE INDUSTRIELLE

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe de la Friche Industrielle a été créé en 1989. Il est assujéti à la TVA et a été élaboré selon l'instruction comptable M14.

Considérant que cette friche a été cédée à Caux Seine Agglo depuis le 1^{er} janvier 2022.

Considérant que l'ensemble des dernières écritures comptables et budgétaires se rapportant aux opérations dans ce budget auront été réalisées aux cours de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide la clôture définitive du budget Friche industrielle au 12 juillet 2023

Décide que le reversement de l'excédent global de fonctionnement et investissement du budget annexe Friche Industrielle sera reversé au budget principal de la commune pour sa totalité

Voté à l'unanimité

Le Maire,
Hubert LECARPENTIER

Le 23 Juin 2023

